



Société anonyme au capital de 1 099 216 euros
Siège social 75 rue Saint Lazare 75 009 Paris
RCS Paris 434 330 338

AVIS DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE VALANT AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE le MARDI 23 JUIN 2015 à 10H 00**, au siège de la société 75 rue Saint Lazare 75009 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- nomination d'un co-commissaire aux comptes et de son suppléant ;
- examen et approbation des comptes, bilan, compte de résultat et annexe clos le 31 décembre 2014 ; quitus au conseil d'administration ;
- affectation du résultat ; approbation des dépenses et charges non déductibles, conformément au Code général des impôts ;
- examen et approbation des comptes consolidés clos le 31 décembre 2014 ;
- approbation des conventions réglementées et revue des délégations en cours ;
- pouvoirs.

Projet de résolutions

Première résolution - Conformément aux dispositions du Code de commerce, l'assemblée des actionnaires nomme comme co-commissaire aux comptes pour le contrôle et la certification des comptes sociaux de Cecurity.com ainsi que des comptes consolidés, la société FIDORG AUDIT 18 rue Claude Bloch 14000 CAEN, représentée par Monsieur Manuel LE ROUX et comme commissaire aux comptes suppléant le cabinet GROUPE FIDORG 18 rue Claude Bloch 14000 CAEN pour une durée de six exercices à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2015.

L'assemblée générale étend à l'exercice 2014 la mission des co-commissaires aux comptes ; cette mission constitue une mission complémentaire dont le conseil d'administration a d'ores et déjà demandé qu'elle soit menée collégalement par le commissaire aux comptes en place et le co-commissaire aux comptes pressenti.

Deuxième résolution - L'assemblée des actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, et donne aux administrateurs quitus de leur gestion.

Troisième résolution - L'assemblée des actionnaires décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante : dotation à la réserve légale, distribution de dividendes, affectation du solde au compte report à nouveau. Par ailleurs l'assemblée des actionnaires approuve les dépenses et charges non déductibles de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Quatrième résolution - L'assemblée des actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve les comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cinquième résolution - L'assemblée des actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve les conventions réglementées mentionnées.

Sixième résolution - L'assemblée des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès verbal, ainsi qu'à toute personne mandatée par le président pour remplir toute formalité de droit.

Tout actionnaire sera admis à l'assemblée générale ordinaire quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, et pourra s'y faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, ou par un mandataire.

Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire :

- a) les propriétaires d'actions nominatives doivent avoir été inscrits en compte auprès de la Financière d'Uzès, 10 rue d'Uzès 75002 Paris, mandataire de la société, au plus tard le 18 juin 2015 à zéro heure, heure de Paris ;
- b) les propriétaires d'actions au porteur doivent demander à l'intermédiaire financier auprès duquel leurs actions sont inscrites en compte, une attestation de participation pour le jour de l'assemblée générale ordinaire annuelle et devront être enregistrés au plus tard le 18 juin 2015 à zéro heure, heure de Paris.

Des formulaires de vote par correspondance ou par procuration sont disponibles sur le site Internet de la société à l'adresse www.ecurity.com ou sur simple demande adressée au siège de la société.

Tous les documents préparatoires à l'assemblée générale ordinaire annuelle sont disponibles au siège de la société et pourront être envoyés à chaque actionnaire sur simple demande par courrier ou par courriel à l'adresse contact_ecurity@ecurity.com. Toutes questions écrites pourront être adressées à cette même adresse courriel.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, signés et parvenus au siège de la société trois jours ouvrés avant la réunion de l'assemblée générale, soit le 18 juin 2015 à zéro heure, heure de Paris.

Pour cette assemblée générale ordinaire, il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques de télécommunication.

Le présent avis de réunion vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demande d'inscription de projets de résolution présentés par des actionnaires.

Le conseil d'administration.